

Contre le recul du droit des femmes, le front féministe !

Montreuil, le 17 juin 2024

Un accord ministériel sur l'égalité professionnelle a été signé par tous les syndicats en 2019. Même s'il ne reprend pas une bonne partie de nos revendications, la négociation a permis des avancées. En effet, nous avons notamment obtenu :

- des moyens pour animer la politique égalité professionnelle au ministère avec le réseau des référents
- des moyens pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles par des formations, des informations et un dispositif de traitement des cas signalés
- une stricte équité en matière de respect des taux promus/promouvables entre les hommes et les femmes
- des études pour permettre des mesures correctives en faveur de l'égalité de rémunération



DEMAIN, ces acquis risqueraient tout simplement d'être effacés si l'extrême droite venait à gouverner.

En effet, dans son programme elle ne promet que des mesures financières pour aider les familles françaises : fiscalité, donation et prêt à taux zéro. Elle encourage une politique nataliste des familles françaises.

Dans le même temps, alors que le président de la République se targuait de faire de l'égalité professionnelle une grande cause nationale en 2017, force est de constater que le compte n'y est pas. Sa politique libérale ne remet pas en cause les fondements qui conduisent aux inégalités (écart de salaire, temps partiels imposés, report de l'âge de départ en retraite y compris pour les métiers pénibles, réarmement démographique ...).

Il nous reste encore beaucoup de revendications à gagner et cela ne pourra se faire qu'avec une politique progressiste de redistribution des moyens plus égalitaire

- le dépistage, par la médecine du travail, de maladies comme l'endométriose et sa reconnaissance comme un handicap et une affection longue durée ;
 - la suppression des jours de carence et l'aménagement des conditions de travail des femmes atteintes de pathologies menstruelles incapacitantes : 12 jours d'ASA
 - la gratuité des protections hygiéniques et leur mise à disposition gratuite sur le lieu de travail ;
 - le respect de la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels genré (DUERP) ;
 - la mise en place de sanctions pour toutes les services et établissements dépourvus de plan de prévention des violences sexistes et sexuelles,
 - un accès aux soins garanti avec le remboursement à 100 % des consultations en psycho-traumatologie pour les victimes
- de violences sexuelles et sexistes, l'interdiction de licenciement, le droit à absences rémunérées pour réaliser des démarches, le droit à la mobilité géographique et fonctionnelle pour protéger les victimes de violences conjugales ;
 - l'obligation de formation des ressources humaines, personnel encadrant, et élu·es sur les violences sexistes et sexuelles, et des moyens pour les référent.e.s
 - l'obligation d'une sensibilisation annuelle pour tou·tes les salarié·es sur leur temps de travail et la mise en place de dispositifs de prévention pour les plus vulnérables et notamment les jeunes, les précaires, les travailleur·ses de nuit ou en milieu non mixte ;
 - la transcription dans le droit français de la convention n° 190 de l'OIT contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail.

Ces dernières semaines, la CGT a porté ces revendications dans le cadre de la renégociation en cours au ministère sur l'égalité professionnelle. Demain, qu'en serait-il sous un gouvernement d'extrême droite ? Les droits des représentants du personnel risqueraient d'être grandement réduits et les revendications des agent.es ne pourraient plus être portées.

Rien n'est écrit d'avance, la Fédération CGT Équipement Environnement appelle à la mobilisation féministe et à faire le bon choix les 30 juin et 07 juillet.

Et le **23 juin**, nous vous appelons à rejoindre les rassemblements pour sonner des alertes féministes : <https://alertesfeministes.org>

